

## **COMPTE RENDU**

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI À LA SALLE  
ÉQUINOXE LE :

**MARDI 15 MARS 2022 à 20 h 00**

AFFICHÉ LE : **8 mars 2022**

### **ORDRE DU JOUR :**

#### ➤ **Décisions du Maire**

#### ➤ **Délibérations**

1. Compte de gestion 2021 - Budget Commune.
2. Compte administratif 2021 - Budget Commune.
3. Affectation du résultat - Compte administratif 2021 - Budget Commune.
4. Fiscalité Directe - Vote des taxes 2022.
5. Budget Primitif 2022 – Commune.
6. Subventions 2022.
7. Création d'emplois contractuels saisonniers – Été 2022.
8. Adhésion à l'association « Challenge Pédestre du Pays Royannais ».
9. Demande de subvention au Conseil Départemental – Éclairage du terrain de football d'honneur - Stade Guy Charret 1.
10. Demande de subvention à la Fédération Française De Football – Éclairage du terrain de football d'honneur - Stade Guy Charret 1.
11. Demande de subvention au Conseil Départemental – Modernisation de l'éclairage du terrain de football annexe - Stade Guy Charret 2.
12. Demande de subvention à la Fédération Française de Football – Modernisation de l'éclairage du terrain de football annexe - Stade Guy Charret 2.
13. Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : Convention De Délégation d'une partie de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » (GEPU).
14. Autorisation pour demande de déclaration préalable pour le projet de ravalement de la Tour de l'Hôtel de Ville.
15. Autorisation pour demande de déclaration préalable pour le projet de ravalement du local propreté de la promenade de la plage de Nauzan.
16. Motion parc éolien en mer en Nouvelle-Aquitaine à proximité des côtes et des îles de la Charente-Maritime.

### **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 mars à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX-SUR-MER,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément à  
l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A la Mairie, sous la présidence du Maire Monsieur Patrice LIBELLI,  
Date de la Convocation : le mardi 8 mars 2022,

**PRÉSENTS :** ADAM Agnès, ARGUELLES José-Luis, ARIGNON Michel, CAMEL Ludivine, CARPENTIER Lydie, COLUS Pierre-Henry, DEFOIX Christophe, DEVOUGE Stéphane FAUCHER Dominique, FERNANDES David, GIRAUDOT Josiane, GRASSET Jean-Michel, HUBERSON-DEBRY Sophie, LE NAOUR Bénédicte, LE NAOUR Éric, LAZARE Muriel, LIBELLI Patrice, OLAGNIER Jocelyne, PALISSIER Colette, PUGENS Véronique, RENU Béatrice, ROCHETEAU Sylvie,

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :** COUVERT-PAVAILLON Cloé par PALISSIER Colette, LESPINAS Michel par OLAGNIER Jocelyne, PIET Jean-François par PUGENS Véronique, STEULLET Emmanuelle par LIBELLI Patrice, YALA Akli par GRASSET Jean-Michel,

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** PALISSIER Colette,

Nombre de membres en exercice : 27 - Présents : 22- Votants : 27

Délibération n° **2022/03.15/01**

**COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET COMMUNE**

Le conseil municipal a déclaré à l'unanimité, que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2021 par Monsieur le Receveur Principal de la trésorerie de Royan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération n° **2022/03.15/02**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif de l'exercice 2021 du budget et des décisions modificatives de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement	6 994 420,46 €
Dépenses de fonctionnement	4 982 539,82 €
Excédent	2 011 880,64 €

**Section d'investissement**

Recettes d'investissement	4 433 471,16 €
Dépenses d'investissement	3 174 736,61 €
Excédent	1 258 734,55 €
Déficit des restes à réaliser	1 208 510,86 €

Délibération n° **2022/03.15/03**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2021 -**

## **BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- en réserves compte 1068 pour une somme de 2 011 880,64 €.

Délibération n° **2022/03.15/04**

## **FISCALITÉ DIRECTE - VOTE DES TAXES 2022**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de fixer les taux des 3 taxes comme proposé ci-dessus pour l'année 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,69 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,05 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires figée : 8,90 %

Délibération n° **2022/03.15/05**

## **BUDGET PRIMITIF 2022 - COMMUNE**

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2022 de la commune :

- par chapitres budgétaires pour la section de fonctionnement dont les dépenses et recettes s'élèvent à 6 834 426 €.
- par opérations budgétaires ou chapitres pour la section d'investissement dont les dépenses et recettes s'élèvent à 7 670 515,19 €.

Délibération n° **2022/03.15/06**

## **SUBVENTIONS 2022**

le Conseil Municipal a  **voté**  à l'unanimité les subventions suivantes :

### **CCAS et coopératives scolaires :**

C.C.A.S. de Vaux-sur-Mer	50 000 €
École élémentaire (59,62 € X 154 élèves = 9 182 €)	9 182 €
École maternelle (22,99 € X 74 élèves = 1 701 €)	1 701 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 883 €</b>
<b><u>Associations et autres personnes de droit privé :</u></b>	
Association syndicale du Marais de Pontailiac	1 020 €
Associations syndicales Marais d'Arvert/St Augustin	856 €
Basket-ball and sun	1 500 €
C.A.U.E. 17	1 250 €
C.E du personnel de la commune de Vaux s/ Mer	6 700 €
Clowns stéthoscopes	100 €
Collège Émile Zola (11€ X 7 enfants)	77 €
Collège Henri Dunant (11€ X 118 enfants)	1 298 €
Collège Sainte-Marie (11€ X 6 enfants)	66 €

Don du sang bénévole	150 €
Fêtes romanes	500 €
FNACA	350 €
Lycée Cordouan (11€ X 64 enfants)	704 €
Lycée de l'Atlantique (11€ X 12 enfants)	132 €
Maison familiale rurale de Cravans 17	11 €
Maison familiale rurale de Richemont 16	11 €
Marathon Royan-Côte de Beauté (Ex 17 Soupapes)	850 €
Master beach volley	1 500 €
Mémorial Royan	1 000 €
Royan Vaux Atlantique football club	14 000 €
SNSM	500 €
Vaux Océan Poker	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 075 €</b>

Délibération n° **2022/03.15/07**

### **CRÉATION D'EMPLOIS CONTRACTUELS SAISONNIERS - ÉTÉ 2022**

Le Conseil Municipal a décidé de créer, à l'unanimité :

Pour l'arrosage des parterres fleuris, pour l'entretien des plages, du marché quotidien et des voies publiques :

- 4 postes d'Adjoint Technique à temps incomplet (30h par semaine) du 1er Juillet au 31 Août 2022, à pourvoir par recrutement direct, rémunérés sur la base du 5ème échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 375) ;

- 2 postes d'Adjoint Technique à temps incomplet (30h par semaine) du 1er Juillet au 31 Août 2022, à pourvoir par recrutement direct de détenteurs du permis de conduire, rémunérés sur la base du 6ème échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 378) ;

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps incomplet (31h15 par semaine) du 1er Avril au 31 Juillet 2022, à pourvoir par recrutement direct d'un détenteur du permis de conduire, rémunéré sur la base du 6ème échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 378).

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps incomplet (31h15 par semaine) du 1er Juin au 30 Septembre 2022, à pourvoir par recrutement direct d'un détenteur du permis de conduire, rémunéré sur la base du 6ème échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 378).

Pour l'animation (marchés nocturnes, feux d'artifice, spectacles, etc.) :

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet (35 heures par semaine) du 15 Juin au 3 Septembre 2022, à pourvoir par recrutement direct d'un détenteur du permis de conduire, rémunéré sur la base du 6ème échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 378) ;

- 2 postes d'Adjoint Technique à temps complet (35 heures par semaine) du 1er Juillet au 31 Août 2022, à pourvoir par recrutement direct de détenteurs du permis de conduire, rémunérés sur la base du 6ème échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 378).

Pour assister la Police Municipale :

- 3 postes d'Agent de Surveillance de la Voie Publique et Assistant Temporaire de Police Municipale contractuel à temps complet (35h par semaine) du 1er Juillet au 31 Août 2022, à pourvoir par recrutement direct de détenteurs du permis de conduire, rémunérés sur la base du 6ème échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 378).

2°/ Considérant que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionnera du 8 Juillet au 24 Août 2022 et que sa Directrice a besoin de renforcer l'équipe des animateurs titulaires pour encadrer, réglementairement, les nombreux enfants accueillis :

- 4 postes d'Adjoint d'Animation à temps complet (44 heures par semaine) du 8 Juillet au 24 Août 2022, à pourvoir par recrutement direct de détenteurs du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centre de vacances, rémunérés sur la base du 6ème échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 378) ;

- 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet (35 heures par semaine) du 8 Juillet au 24 Août 2022, à pourvoir par recrutement direct d'un détenteur du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ou du Brevet de Surveillant de Baignade, rémunéré sur la base du 8ème échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 387).

Délibération n° **2022/03.15/08**

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION « CHALLENGE PÉDESTRE DU PAYS ROYANNAIS »**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à l'association « Challenge Pédestre Du Pays Royannais ».

Délibération n° **2022/03.15/09**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL D'HONNEUR - STADE GUY CHARRÉ 1**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de solliciter une subvention du Conseil Départemental de la Charente- Maritime, d'un montant estimatif de 18 132,00 € HT (16,42%), pour aider au financement des travaux d'éclairage du terrain de football d'honneur au Stade Guy CHARRÉ 1.

Délibération n° **2022/03.15/10**

**DEMANDE DE SUBVENTION À LA FÉDÉRATION FRANCAISE DE FOOTBALL - ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL D'HONNEUR - STADE GUY CHARRÉ 1**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de solliciter une subvention à la F.F.F., d'un montant plafonné 15 000 € HT, pour aider au financement des travaux d'éclairage du terrain de football d'honneur au Stade Guy CHARRÉ 1.

Délibération n° 2022/03.15/11

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL –  
MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL  
ANNEXE - STADE GUY CHARRÉ 2**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de solliciter une subvention du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, d'un montant estimatif de 18 449,00 € HT (16,55%), pour aider au financement des travaux de modernisation de l'éclairage du terrain de football annexe au Stade Guy CHARRÉ 2.

Délibération n° 2022/03.15/12

**DEMANDE DE SUBVENTION À LA FÉDÉRATION FRANCAISE DE  
FOOTBALL – MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE  
FOOTBALL ANNEXE - STADE GUY CHARRÉ 2**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de solliciter une subvention à la F.F.F., d'un montant estimatif de 18 449,00 € HT (16,55%), pour aider au financement des travaux de modernisation de l'éclairage du terrain de football annexe au Stade Guy CHARRÉ 2.

Délibération n° 2022/03.15/13

**GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES : CONVENTION DE  
DÉLÉGATION D'UNE PARTIE DE LA COMPÉTENCE « GESTION DES  
EAUX PLUVIALES URBAINES » (GEPU)**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'approuver les termes du projet de convention, et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de transfert partiel et temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Vaux-sur-Mer et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – travaux d'aménagements réseau cyclable intercommunal des tronçons n°10-11 et 12.

Délibération n° 2022/03.15/14

**AUTORISATION POUR DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE  
POUR LE PROJET DE RAVALEMENT DE LA TOUR DE L'HOTEL DE  
VILLE**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de déclaration préalable de travaux de ravalement de la tour de l'Hôtel de Ville à VAUX-SUR-MER, déposée au nom de la commune de VAUX-SUR-MER, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2022/03.15/15

**AUTORISATION POUR DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE  
POUR LE PROJET DE RAVALEMENT DU LOCAL PROPRIÉTÉ DE LA  
PROMENADE DE LA PLAGE DE NAUZAN**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de déclaration préalable de ravalement du local propriété de la promenade de Nauzan à VAUX-SUR-MER, déposée au nom de la commune de VAUX-SUR-MER, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

Délibération n° 2022/03.15/16

**MOTION PARC ÉOLIEN EN MER EN NOUVELLE-AQUITAINE À  
PROXIMITÉ DES CÔTES ET DES ÎLES DE LA CHARENTE-  
MARITIME**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de se prononcer défavorablement sur le projet de parc industriel éolien en mer à proximité des côtes et des îles de la Charente-Maritime et de demander, par conséquent, son annulation au profit de solutions énergétiques pérennes et résolument écologiques co-construites avec les Collectivités territoriales.